

Activité n°2 : Ordre public et sécurité

Finalités	
Finalité 1	Manifestations sur la voie publique et grands rassemblements
Finalité 2	Hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement
Finalité 3	Gens du voyage
Finalité 4	Enquêtes administratives
Finalité 5	Prévention de la délinquance et de la radicalisation
Finalité 6	Concours de la force publique
Finalité 7	Réquisitions préfectorales des médecins
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Oui (lutte contre la radicalisation)
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Usagers
	Patients (personnes présentant une menace à l'ordre public)
	Médecins
Catégories de données traitées	
	Identité, coordonnées personnelles et professionnelles, immatriculation des véhicules
	Photo

	Vie personnelle (éléments relatifs à la famille de la personne intéressée)
	Données sensibles : santé (personnes hospitalisées sous contrainte), potentiellement tout type de donnée sensibles (notamment pour les déclarations de manifestations selon leur objet)
	Données d'infractions et condamnations pénales
	Données de localisation (lieu de déplacement des patients lors des sorties ou programme de soins, itinéraire parcouru pour les manifestations, lieu de stationnement de caravanes)
	Données relatives aux enquêtes (objet de la demande, synthèse de l'enquête, avis rendu)
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements et direction du cabinet
	Forces de l'ordre
	Autres administrations (ARS, hôpitaux psychiatriques, mairies, communautés d'agglomération, service départemental d'incendie et de secours) / tribunaux
	Service national des enquêtes administratives de sécurité
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Conformément au plan d'archivage validé par les archives départementales
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MI.
Date de dernière mise à jour	10/12/24